

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

AMENDEMENT

N ° II-AC253

présenté par

Mme Keloua Hachi, Mme Rouaux, M. Echaniz, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Formations supérieures et recherche universitaire	300 000 000	0	0
Vie étudiante	0	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	300 000 000	300 000 000
Recherche spatiale	0	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0	0
Recherche dual (civile et militaire)	0	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0	0
TOTAUX	300 000 000	300 000 000	
SOLDE	0	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à financer le surcoût de l'énergie pour les Universités dans le contexte actuel exceptionnel.

A minima, France Universités a estimé ce surcoût à environ 100 M€ rien que pour 2022. Pour 2023, ce devrait être 6 fois plus. Pourtant, ce PLF ne prévoit rien sur le financement de l'augmentation des coûts de l'énergie et le ministère renvoie à la fin de gestion 2023.

Alors que l'actualité démontre que ce surcoût pourrait se traduire par la fermeture exceptionnelle de certaines universités, les députés socialistes et apparentés refusent que la vie universitaire en soit impactée et que ce coût soit indirectement porté par les étudiants qui se retrouveraient, de nouveau, en distanciel chez eux, dans des logements qu'on sait précaires, avec des factures d'électricité qui explosent.

Ainsi, cet amendement demande à ce que l'État vienne couvrir les coûts de l'énergie, au moins de moitié, pour 300 millions d'euros.

Afin d'assurer la recevabilité du présent amendement au titre de l'article 40 de la Constitution il est proposé :

- d'abonder, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, l'action 14 « Immobilier » du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire », à hauteur de 300 000 000 €
- de diminuer de 300 000 000 €, en AE et CP, les crédits inscrits à l'action 2 « Agence Nationale de la Recherche » du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».